

Conseil scientifique à l'échelle municipale

**Fonds
de recherche**

Québec 

Une initiative du Bureau du scientifique en chef du Québec et
de la Chaire de recherche municipale pour les villes durables
Avec le soutien des Fonds de recherche du Québec

Août 2025

Les décideurs municipaux peuvent bénéficier des meilleures expertises publiques du Québec

Dans le cadre de leurs fonctions, les municipalités ont besoin d'accéder à des connaissances et à des expertises scientifiques pour exercer un regard critique sur des technologies, pour être plus innovantes et durables, pour analyser les données qu'elles collectent, ou encore pour un soutien à la prise de décision lors de crises.

Par le contexte des changements climatiques, par exemple, les municipalités ont besoin plus que jamais de soutien scientifique pour la mise en œuvre de leurs plans d'adaptations ou pour des plans d'action stratégiques, en développement durable ou de transition écologique. Cependant, elles n'ont pas toujours les moyens d'investir dans des projets de recherche, dans des laboratoires vivants ou pour mener des missions internationales.

Or, les scientifiques rémunérés par les fonds publics peuvent, dans ce contexte, contribuer à la vie municipale par leur expertise et les différentes ressources auxquelles ils et elles ont accès, de manière neutre et sans considérer leurs propres intérêts.

Actuellement dans différentes juridictions dans le monde, les conseillères et conseillers scientifiques en chef agissent comme des têtes de file pour maintenir un dialogue constant et une relation de confiance entre la communauté scientifique et les décideurs au plus haut niveau politique.

Le Québec, pionnier

Le Québec est un pionnier en matière de conseil scientifique municipal dans le monde. Depuis janvier 2023, plusieurs municipalités ont procédé à la nomination officielle de conseillères et conseillers scientifiques en chef municipaux.

À notre connaissance, l'intégration officielle du conseil scientifique dans les gouvernements de proximité est une pratique très peu commune.

Ces conseillères et conseillers scientifiques en chef municipaux deviennent une nouvelle interface d'intégration efficace de la science et de communication entre les municipalités.

Nominations actuelles

Municipalité	Date	Nomination
1. Victoriaville	Janvier 2023	Conseiller scientifique en chef (EXTERNE) associé à l'UQTR – Simon Barnabé
2. Longueuil	Juin 2023	Conseillère scientifique en chef (INTERNE) embauchée par la Ville – Julie-Maude Normandin
3. Gatineau	Mars 2024	Conseil scientifique EXTERNE associé à l'UQO – Audrey Maheu, Nathalie St-Amour, Guy Chiasson, Sylvain Delagrangre et Mario Gauthier
4. Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	Mars 2024	Scientifique en chef et responsable de la réglementation environnementale (INTERNE) embauchée par la Ville – Émilie Charbonneau
5. Sorel-Tracy	Mai 2024	Conseillère scientifique en chef (EXTERNE) associée au CTTÉI – Claude Maheux-Picard
6. Drummondville	Mai 2024	Comité scientifique (EXTERNE) associé à l'UQTR – Raphaël Proulx, Souso Kelouwani et Frédéric Laurin
7. Mirabel	Septembre 2024	Conseiller scientifique en chef (EXTERNE) associé à l'INRS – Philippe Constant
8. Salaberry-de-Valleyfield	Janvier 2025	Conseil scientifique (EXTERNE) associé à l'UQO – Jérôme Dupras, Jean-Olivier Goyette et Julie Lafortune , représentant le CRABE, organisme désigné pour le conseil scientifique
9. Sainte-Marthe (Montérégie)	Janvier 2025	Conseillère scientifique en chef (EXTERNE) associée à l'ÉTS – Janie Masse-Dufresne
10. Contrecoeur	Mai 2025	Conseillère scientifique en chef (EXTERNE) associée à l'ITAQ – Candice Cornet
11. Deschambault-Grondines	Juin 2025	Conseiller scientifique en chef (EXTERNE) associé à l'UQTR – Younès Bareha
12. Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec)	Juillet 2025	Conseiller scientifique en chef (INTERNE) embauché par la Ville – François Proulx

Les personnes nommées ont été invitées par le Scientifique en chef du Québec à siéger à la [Table des conseillères et conseillers scientifiques en chef municipaux](#).

Oser se lancer !

Le Bureau du scientifique en chef du Québec peut accompagner, sur demande, les municipalités dans la nomination de conseiller.ère.s scientifiques en chef avec le soutien du Pr Simon Barnabé, premier conseiller scientifique en chef municipal nommé au Québec. Avec son équipe, il s'est vu confier par ce Bureau le mandat de collaborer au déploiement du conseil scientifique aux municipalités du Québec.

Le processus de nomination peut se décliner en sept étapes :

- 1) **Comprendre le concept de conseil scientifique**
- 2) **Rechercher la bonne personne**
- 3) **Bâtir un format à l'image de ses besoins**
- 4) **Poser les bonnes questions**
- 5) **Convenir d'une entente entre les parties prenantes**
- 6) **Faire une annonce publique**
- 7) **Intégrer la Table des conseillères et conseillers scientifiques en chef municipaux**

L'équipe du Pr Barnabé peut accompagner les milieux intéressés dans les quatre premières étapes du processus.



Crédit photo : Municipalité de Sainte-Marthe

De gauche à droite : Pre Janie Masse-Dufresne (ÉTS) - conseillère scientifique en chef, Pre Annie Poulin (ÉTS), Éric Bosco (ÉTS), Michel Baraer (ÉTS), Michel Bertrand (Sainte-Marthe), François Pleau (Sainte-Marthe) et Kathy Baig (ÉTS)

Contacts pour un accompagnement

Nicholas.Fecteau@uqtr.ca
819 960-1139

Simon.Barnabe@uqtr.ca
819 609-7579

1- Comprendre le concept de conseil scientifique



Avis

Assurer un rôle de conseil auprès des décideurs et élus de la municipalité sur des enjeux ciblés



Données

Récolter et analyser les données pour en produire des informations scientifiques utiles au sein de la municipalité



Mobilisation

Mobiliser les réseaux de la recherche pour assurer la contribution des expertises adéquates

Le rôle de la conseillère ou du conseiller scientifique en chef

Quel est le rôle de la conseillère ou du conseiller scientifique en chef municipal ?

La conseillère ou le conseiller scientifique en chef municipal a pour rôle de fournir un soutien à la prise de décision par la voie d'**avis** neutres et désintéressés basés sur les meilleures **données** scientifiques disponibles. Cette personne se voit attribuer des demandes de conseil scientifique dans tous les domaines, de la part de la haute direction ou des élus, et elle doit alors **mobiliser** son réseau de scientifiques pour répondre aux besoins au-delà de sa propre expertise, dans des temps compatibles avec la prise de décision politique.

Elle agit comme une tête de file pour maintenir un dialogue constant et une relation de confiance entre la communauté scientifique et les décideurs au plus haut niveau politique. Plus concrètement, elle peut aussi voir à renforcer la culture scientifique au sein de l'administration publique, soutenir la collecte et le partage de données, etc.

Le Maire M. Antoine Tardif et M. Yves Arcand, directeur général, de la Ville de Victoriaville qui a été instigatrice de la démarche par la nomination du Pr Simon Barnabé comme premier scientifique en chef au niveau municipal le 23 janvier 2023.

Qui nomme les conseillères et conseillers scientifiques en chef municipaux ?

Ce sont les municipalités ou les organisations municipales qui nomment les conseillères et conseillers scientifiques en chef (ou les comités-conseils), en général par la voie d'une résolution adoptée en conseil municipal.



Crédit photo : www.lanouvele.net

La conseillère ou le conseiller scientifique en chef n'est pas...

Il ou elle n'est pas :

- L'expert ou l'experte d'un seul domaine scientifique. La conseillère ou le conseiller scientifique en chef est appelé.e à mobiliser des connaissances dans tous les domaines, même lorsque cela est hors de son expertise. Elle fait alors appel à des collègues dans son réseau scientifique.
- Systématiquement une personne employée dans l'administration municipale. En fonction du format choisi, il ou elle peut devenir fonctionnaire municipal, ou conserver son indépendance et son affiliation à son établissement d'enseignement supérieur, par exemple.
- Un centre d'appel pour tous les employés municipaux. Il est important qu'il ou elle priorise les interventions au plus haut niveau décisionnel et que les moyens de communication soient clairs et établis.
- Un instrument politique ! Il ou elle mobilise les connaissances scientifiques existantes ou les expertises avec le devoir de fournir des données/avis justes et impartiaux. En revanche, en aucun cas, la municipalité n'est tenue d'appliquer les recommandations que le conseiller ou la conseillère scientifique en chef formulera.
- En posture de faire de la recherche. L'objectif premier du conseiller ou de la conseillère scientifique en chef est de soutenir la prise de décision, plutôt que de créer de nouvelles connaissances... Bien que ces deux éléments ne soient pas incompatibles.
- Un scientifique en résidence dans une municipalité. Le programme [Scientifique en résidence – Volet municipal](#) des Fonds de recherche du Québec offre à une personne titulaire d'un doctorat l'occasion d'explorer de nouvelles perspectives de carrière dans les administrations municipales.

2 - Rechercher la bonne personne



Quel profil ?

Quel profil devrait avoir la
conseillère ou le conseiller
scientifique en chef au niveau
municipal ?

Le profil pour une conseillère ou un conseiller scientifique en chef

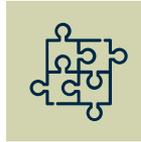
Idéalement, la personne nommée à ce titre adopte une attitude neutre et transparente. Elle devrait (1) avoir une bonne connaissance du réseau municipal ou de la municipalité desservie, (2) connaître la méthode scientifique (par exemple, par un diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur) et (3) bénéficier d'un réseau multidisciplinaire d'expertises scientifiques. Cependant, de nombreuses conseillères et conseillers scientifiques en chef dans le monde ont témoigné de tous les apprentissages qui leur restaient à faire à leur entrée en poste (réseaux, attitudes, sens politique, adaptabilité, *etc.*), le conseil scientifique relevant davantage de l'art que de la science !

La dimension relationnelle et humaine étant très importante dans ce rôle, il peut être intéressant de se tourner vers des scientifiques qui habitent déjà le territoire et le connaissent.

Notre équipe peut également guider les personnes intéressées dans le pairage entre des municipalités, des scientifiques, et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.



3 - Bâtir un format à l'image de ses besoins



Quel format ?

À chaque contexte son format

Le format du conseil scientifique municipal

Les municipalités sont très créatives pour développer des mécanismes de conseil scientifique adaptés à leur réalité, qu'elles soient petites ou grandes, urbaines ou rurales.

Dans certaines municipalités, le rôle de conseil scientifique est incarné par une personne (une conseillère ou un conseiller scientifique en chef) qui est embauchée par la ville ou qui conserve un lien d'emploi avec un établissement d'enseignement supérieur. Dans d'autres municipalités, ce rôle est porté par un comité-conseil composé de plusieurs scientifiques.

Les formats adoptés devraient garantir la capacité à fournir un conseil scientifique (1) neutre et désintéressé, (2) dans tous les domaines, (3) basé sur les meilleurs résultats scientifiques disponibles, et (4) au plus haut niveau décisionnel dans la municipalité.

Il y a autant de modèles que de conseil scientifique.

Trois tendances répertoriées au Québec :

- Conseillère ou conseiller scientifique en chef – EXTERNE
- Conseillère ou conseiller scientifique en chef – INTERNE
- Comité-conseil scientifique



De gauche à droite : Pr Frédéric Lebel (ITAQ), Candice Cornet - première conseillère en chef de la Ville de Contrecoeur, Maud Allaire - mairesse de la Ville de Contrecoeur et Nicklaus Davey, directeur général adjoint à la Ville de Contrecoeur

Ce qui est **commun** aux modèles répertoriés

Des formats répertoriés, des conditions communes émergent :

- Adopte une posture neutre et transparente et a une expertise et crédibilité scientifique reconnues par ses pairs
- Peut bénéficier d'outils financiers ou programmatiques pour soutenir ses activités, comme une Chaire de recherche, un Bureau, un Laboratoire, un Observatoire, *etc.*
- Relève d'un haut dirigeant municipal (par exemple, la direction générale, la direction d'un département, la direction d'un bureau, *etc.*)



Ce qui **distingue** les modèles répertoriés

Modèle	Statut	Rémunération	Disponibilité	Composition
Conseillère/conseiller scientifique en chef externe	Indépendance vis-à-vis de la municipalité, affiliation à une organisation publique de recherche ou d'innovation	Ne touche pas de salaire de l'organisme municipal	Sur demande ou à une fréquence établie	Une ou un scientifique reconnu.e dans son champ de recherche
Conseillère/conseiller scientifique en chef interne	À l'emploi de la municipalité et indépendance vis à vis des établissements d'enseignement supérieurs	Reçoit un salaire de l'organisme municipal	À temps plein	Une ou un scientifique reconnu.e dans son champ de recherche
Comité-conseil scientifique	Indépendance vis-à-vis de la municipalité	Ne touche pas de salaire de l'organisme municipal	Sur demande ou à une fréquence établie	Plusieurs scientifiques reconnus dans leur champ de recherche

Quelques cas concrets



Conseiller scientifique en chef – EXTERNE

Cas concret : Ville de Victoriaville

Salarié de l'UQTR, le Pr **Simon Barnabé** dédie ses services à la collectivité à la Ville de Victoriaville pour :

- Des avis scientifiques aux décideurs municipaux (élus, mairie, direction générale, directeurs de services, *etc.*) et à l'occasion aux intervenants des secteurs du développement économique, social et du territoire
- Des enjeux et questionnements avant la prise de décision ou pour des choix avisés reposant sur des informations et connaissances scientifiques
- Mobiliser des expertises pour des avis, des actions et des anticipations d'événements futurs
- Collecter, produire et utiliser des données probantes
- Imprégner la culture scientifique aux citoyens, entreprises locales, agents et intervenants de développement du milieu, employés et décideurs municipaux et les ouvrir à l'innovation en les connectant aux institutions locales et nationales d'enseignement supérieur et de recherche
- Accompagner la ville dans ses démarches d'internationalisation
- Agir comme nouvelle interface avec les autres municipalités
- Et plus encore par les ressources suivantes :
 - **Chaire de recherche municipale pour les villes durables*** dont le Pr Barnabé est titulaire
 - **Bureau en développement durable de Victoriaville dont la chaire fait partie**

*La Chaire de recherche est 100 % financée par la Ville de Victoriaville. Le financement agit comme levier financier dans d'autres programmes de subvention à la recherche.

Outil pour le déploiement de la science : la chaire de recherche municipale pour les villes durables

Constituée à Victoriaville en juin 2020, cette chaire est issue d'une association entre l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et la Ville de Victoriaville. Cette initiative novatrice met l'expertise en recherche et développement de l'UQTR au service de la Ville de Victoriaville et de ses citoyens, pour la réalisation de projets mobilisateurs spécialement alignés sur la vision de la Ville et son plan stratégique de développement. L'approche s'appuie sur le développement et l'innovation durables, les couleurs de la Ville. La chaire soutient également les autres municipalités dans l'implantation d'un tel outil de déploiement de la science dans leur milieu.

Conseillère scientifique en chef – INTERNE

Cas concret : Ville de Longueuil

Salariée de la Ville de Longueuil et chargée de cours à l'ENAP, Dre **Julie-Maude Normandin** offre son expertise à la Ville de Longueuil pour :

- Coordonner des comités internes avec plusieurs experts de la Ville où la réflexion requiert des connaissances scientifiques interdisciplinaires (ex. Comité résilience aux fortes pluies)
- Collecter, produire et utiliser les données probantes dans la prise de décision
- Rédiger des avis scientifiques aux décideurs municipaux (élus, mairie, direction générale, directeurs et chefs de services, *etc.*)
- Participer au processus de prise de décision sur les enjeux de taille qui touchent la Ville dont l'encadrement des feux extérieurs et intérieurs
- Assurer la veille des besoins internes de la Ville afin d'anticiper les besoins ainsi que mobiliser des expertises pour des avis, des actions et des projets futurs à développer
- Assurer la veille des opportunités externes afin de positionner stratégiquement la Ville au sein de réseaux scientifiques, de projets d'envergure et d'appels à projets
- Renforcer les relations entre la Ville, les universités et les cégeps
- Conseiller et accompagner les équipes de la Ville dans le développement de collaborations scientifiques
- Assurer une vulgarisation scientifique afin de bien faire comprendre aux citoyens les problématiques
- Développer une culture scientifique au sein de l'appareil municipal et soutenir l'innovation



Crédit photo : Ville de Longueuil

De gauche à droite : Alexandre Parizeau, directeur général de la Ville de Longueuil, Dre Julie-Maude Normandin - conseillère scientifique en chef et Catherine Fournier, mairesse de la Ville Longueuil.

Conseil scientifique

Cas concret : Ville de Gatineau*

Grâce à son conseil scientifique, la Ville de Gatineau obtient un soutien important afin d'avoir une vision à 360 degrés de divers projets, permettant une prise de décision éclairée et transparente. Composé d'un bassin d'experts indépendants, ce conseil vient en appui au Service de la performance organisationnelle et de l'intelligence d'affaires et scientifique de la Ville. Il a un rôle-conseil auprès des services municipaux dans la planification des projets. Ce conseil est ainsi un atout pour l'optimisation de l'ensemble des pratiques et des décisions municipales.

Plus précisément, il est composé de :

- **Andrée Loyer**, directrice exécutive de la Ville de Gatineau
- **Simon Beaudry**, doyen de la recherche et de la création de l'UQO (entrée en poste le 2 avril)
- **Audrey Maheu**, directrice scientifique de l'ISFORT et professeure en écohydrologie au département des sciences naturelles
- **Nathalie St-Amour**, professeure au département de travail social de l'UQO et membre du Réseau Inondations InterSectoriel du Québec
- **Guy Chiasson**, professeur de science politique et développement régional à l'UQO
- **Sylvain Delagrangé**, professeur à l'ISFORT au département des sciences naturelles
- **Mario Gauthier**, géographe et urbaniste de formation, professeur titulaire au département des sciences sociales de l'UQO et membre du comité scientifique de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO)

« C'est maintenant confirmé, la Ville de Gatineau va de l'avant avec ce projet novateur qu'est le Conseil scientifique. Je tiens à souligner la précieuse collaboration de l'UQO dans la mise sur pied d'un tel projet, qui bonifiera la réflexion des élus lors des décisions qui seront prises par la municipalité. Je suis ravi et fier que ce partenariat ait été officialisé aujourd'hui. Se doter du soutien de plusieurs experts indépendants est une belle nouvelle pour notre Ville », a déclaré **M. Daniel Champagne, maire de la Ville de Gatineau**.

« Cette collaboration est particulièrement significative, car elle renforce les liens déjà solides entre l'UQO et la Ville de Gatineau. Il s'agit d'un jalon important plaçant les sciences et les données probantes à la base et au cœur de nos processus décisionnels. Ce conseil scientifique représente un nouveau pont entre la Ville et notre établissement d'enseignement. Aujourd'hui, nous franchissons une étape supplémentaire dans notre partenariat par ce nouvel engagement commun à prendre des décisions éclairées par la science », a déclaré **Mme Murielle Laberge, rectrice de l'UQO**.

4 - Poser les bonnes questions



Quelles questions?

Les parties prenantes sont invitées à se poser les bonnes questions sur les valeurs, les principes, la posture et les conditions d'exercice

Quels valeurs, principes et posture ?

Avant d'entrer en exercice, la ou les personnes qui effectuent du conseil scientifique devraient échanger et réfléchir avec la municipalité desservie quant aux valeurs et principes à appliquer.

Ces dernières adoptent une approche qui nourrit la relation de confiance entre les conseillères et conseillers et l'organisation municipale, une valeur transversale dans leur rôle.



Voici quelques valeurs et principes qui définissent la posture des personnes effectuant du conseil scientifique :

- Respect du processus démocratique et de la posture de conseiller
- Crédibilité scientifique
- Discrétion
- *Etc.*

Quelles conditions d'exercice ?

Les parties prenantes devraient échanger autour des points de vigilance suivants afin de déterminer les conditions d'exercice :

- Le statut professionnel au sein de la ville : à l'emploi de la ville, consultant, bénévole, *etc.*
- L'attachement hiérarchique au sein des instances décisionnelles : cabinet de la mairie, conseil municipal, direction générale, *etc.*
- La durée de la nomination
- Si la personne touche une rémunération et les conditions qui y sont associées
- À quelles informations/données elle peut accéder dans le cadre de son mandat, et les conditions de confidentialité associées
- Le niveau de disponibilité attendu de la personne au service de la municipalité, en regard des livrables attendus
- Les ressources auxquelles elle a accès : budget de fonctionnement, ressources humaines, infrastructures physiques, ressources administratives, *etc.*
- Un éventuel devoir de réserve dans l'espace public sur les dossiers concernant la municipalité, et les conditions d'exercice de sa liberté académique sur ces dossiers
- La déclaration préventive de conflit d'intérêts, par exemple dans le cas où la personne détient des intérêts dans une société à but lucratif
- Si elle bénéficie d'un contrat ou d'une subvention de recherche en partenariat avec la ville, ou si elle est impliquée dans les processus d'octroi ou d'évaluation des contrats et subventions de recherche dans la ville, déterminer des conditions pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts
- Le cas échéant, tout élément permettant d'assurer que la personne puisse respecter ses engagements en matière de conduite responsable en recherche ou de code de déontologie de ses employeurs (établissement d'enseignement supérieur, par exemple)

5 - Convenir d'une entente entre les parties prenantes



Formaliser

L'entente permet, de façon formelle, d'assurer une compréhension commune par chaque partie prenante

Convenir d'une entente entre les parties prenantes

Il est conseillé aux municipalités, aux scientifiques nommés ainsi qu'aux autres organisations impliquées (établissements d'enseignement supérieur, par exemple), de signer une entente de collaboration.

Les ententes sont variables selon le format choisi, la taille de l'organisation municipale, des attentes, mais devraient être négociées sur la base des valeurs, des principes et de la posture évoqués et des conditions d'exercices.



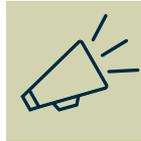
De gauche à droite : Pr Frédéric Laurin et Pr Raphaël Proulx (UQTR), Mme Stéphanie Lacoste, mairesse de Drummondville, M. Gerry Gagnon, directeur général de Drummond économique, et Pr Sousso Kelouwani (UQTR) lors de l'annonce le 14 mai 2024 d'une entente entre les partenaires du nouveau conseil scientifique.



Crédit photo : Ville de Gatineau

M. Daniel Champagne, maire de la Ville de Gatineau et Mme Murielle Laberge, rectrice de l'UQO à la signature du protocole entre les partenaires du nouveau Conseil scientifique lors de l'annonce publique le 20 mars 2024.

6 – Faire une annonce publique



Diffuser

Une annonce publique contribue à renforcer l'engagement envers le conseil scientifique municipal

Faire une annonce publique

Le processus de nomination peut être formalisé par une annonce publique, sous la forme d'une conférence de presse, d'un communiqué de presse, etc. Pour une conférence de presse, il est possible de jumeler une activité spéciale tel un panel avec les scientifiques nommés, par exemple.

L'équipe du Pr Simon Barnabé peut accompagner dans ces réflexions.

De plus, les municipalités sont invitées à contacter le bureau du scientifique en chef afin d'intégrer cette nomination dans le mouvement du conseil scientifique municipal québécois. De plus, et sans obligation, il est possible de coordonner la participation du bureau du scientifique en chef à l'annonce publique.



Le Pr Philippe Constant de l'INRS lors de l'annonce publique de sa nomination comme conseiller scientifique en chef de la Ville de Mirabel le 23 septembre 2024.



Crédit photo : Ville de Sorel-Tracy

L'annonce publique de la nomination de Mme Claude Maheux-Picard comme conseillère scientifique en chef de la Ville de Sorel-Tracy le 9 mai 2024 avec la présence de M. Rémi Quirion, Scientifique en chef du Québec.

7 – Intégrer la Table des conseillères et conseillers scientifiques en chef municipaux



Unir les forces

Rejoindre le mouvement
comporte plusieurs avantages

Intégrer la Table des conseillères et conseillers scientifiques en chef municipaux

La [Table des conseillères et conseillers scientifiques en chef municipaux](#) constitue un lieu d'échanges et de concertation pour établir une approche cohérente de l'exercice du conseil scientifique municipal à l'échelle québécoise.

Cette table est composée de conseillères et conseillers scientifiques en chef municipaux et de représentantes et de représentants de comités-conseils scientifiques nommés par des municipalités ou des organisations municipales du Québec.

Les membres sont reconnus par le Scientifique en chef du Québec.

Mandats de la table

- Établir une approche commune de l'exercice du conseil scientifique municipal, notamment en matière d'avis, de valeurs, de postures et de conditions d'exercice
- Identifier les potentielles initiatives mutualisées en matière de conseil scientifique afin de faciliter et de favoriser le partage d'informations, d'expertise, de ressources, etc.
- Examiner les besoins et ressources nécessaires pour effectuer du conseil scientifique municipal dans les meilleures conditions, et formuler des recommandations à cet effet



Crédit photo : Julie Dirwimmer

La nouvelle présidente de la Table, Mme Claude Maheux-Picard, en compagnie de M. Rémi Quirion, Scientifique en chef du Québec.

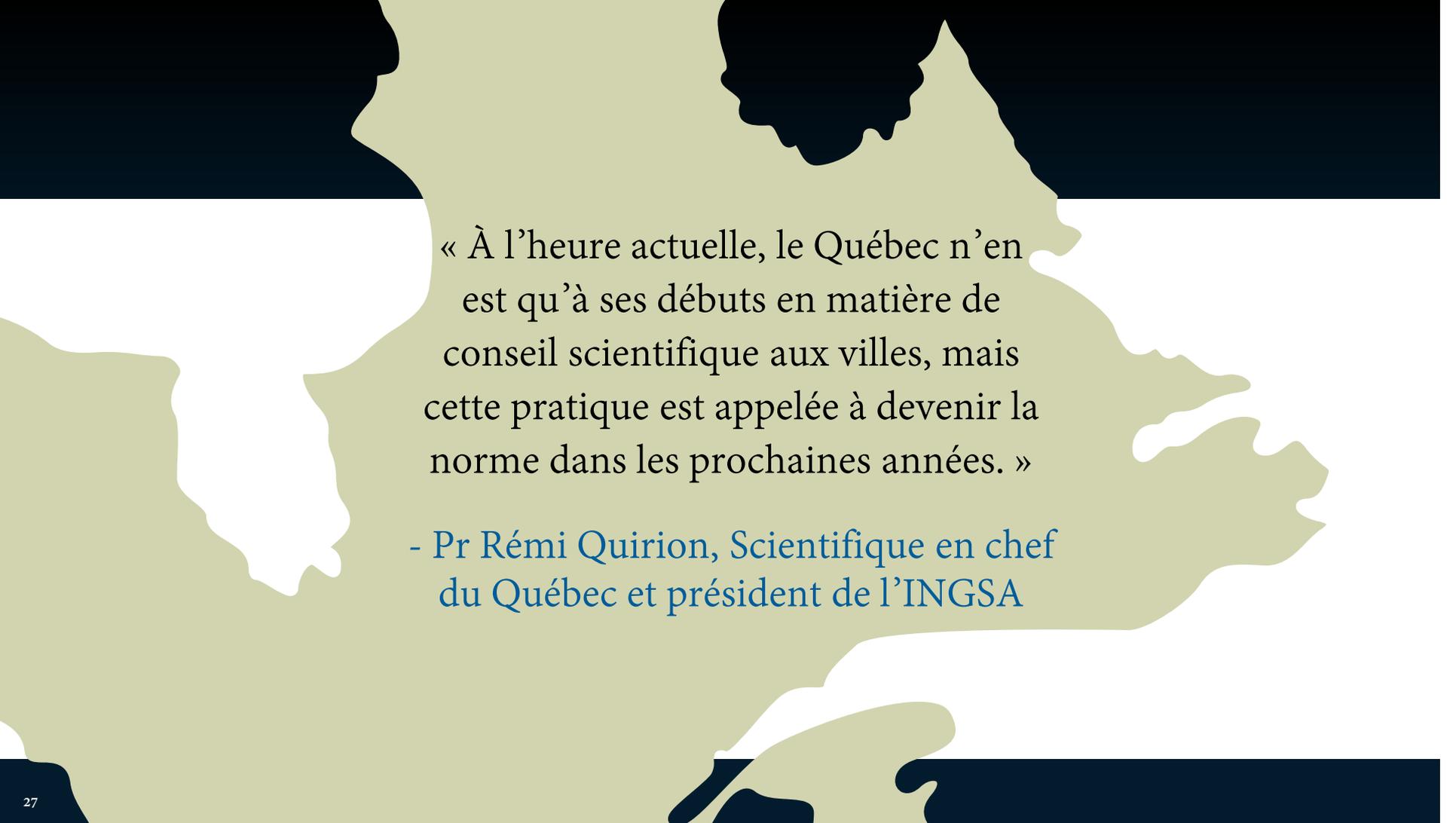
Contact à la Table

Nicholas Fecteau, Coordonnateur

nicholas.fecteau@uqtr.ca – 819 960-1139

Claude Maheux-Picard, Présidente

claudemaheuxpicard@cttei.com

A stylized map of Quebec is shown in a light olive green color. The map is surrounded by dark blue silhouettes of people's heads and shoulders, suggesting a group of people or a community. The background is white.

« À l'heure actuelle, le Québec n'en est qu'à ses débuts en matière de conseil scientifique aux villes, mais cette pratique est appelée à devenir la norme dans les prochaines années. »

- Pr Rémi Quirion, Scientifique en chef
du Québec et président de l'INGSA

L'accès au réseau de l'INGSA

Les conseillères et conseillers scientifiques en chef et leurs municipalités associées ainsi que toute personne contribuant et intéressée de près ou de loin au nexus entre la science et le développement des politiques peuvent intégrer le **Réseau international en conseil scientifique gouvernemental (INGSA)** qui réunit près de 5 500 membres dans 110 pays. Le scientifique en chef du Québec, en tant que président de l'INGSA, développe actuellement un chapitre nord-américain, centré sur les villes. Pour plus d'information : www.ingsa.org (en anglais seulement).



Et aussi, un INGSA francophone !

Réseau francophone international en conseil scientifique (RFICS)

Division francophone de l'INGSA, ce nouveau réseau contribue au renforcement des capacités en conseil scientifique dans l'espace francophone par la recherche, le développement et la promotion de formations et d'outils, le transfert de connaissances et l'implication des parties prenantes dans une perspective pluridisciplinaire et multimilieu.

Pour plus de contenu sur le conseil scientifique

L'équipe du Collaboratoire Uni-Cité a publié en mai 2023, le guide « [Rapprocher chercheurs et acteurs municipaux : vers des politiques publiques urbaines éclairées par les connaissances scientifiques](#) ».

Bien qu'il soit principalement orienté vers les milieux urbains, la plupart du contenu présenté s'avère pertinent autant pour les municipalités que pour les scientifiques intéressés.

[Pour accéder aux fiches en ligne](#)

[Pour télécharger le guide en version PDF](#)

Collaboratoire Uni-Cité

Le [Collaboratoire Uni-Cité](#) favorise et optimise les maillages entre science et politique dans le cadre de recherche-action avec le milieu municipal et développe des ressources pour partager les leçons acquises dans le but de soutenir les collaborations futures.

Liste des fiches et définitions

Catégorie	Titre	Type et numéro de fiche
Conseil scientifique urbain	Qu'est-ce qu'une connaissance scientifique?	Définition #1
	Comment une méthodologie peut-elle soutenir un projet?	Définition #2
Contexte	Qu'est-ce qu'une politique publique?	Définition #3
	Comment fonctionne une municipalité (québécoise)?	Définition #4
	Quelles sont les compétences d'une municipalité (québécoise)?	Définition #5
	Comment faire le pont entre projets de recherche et enjeux urbains?	Défi #1
	Comment et à quel moment orienter une politique publique?	Défi #2
Structures	Quelles structures facilitent le conseil scientifique urbain?	Définition #6
Mécanismes	Qu'est-ce que le transfert de connaissances?	Définition #7
	Comment concevoir des livrables adaptés aux praticiens?	Défi #3
Effets	Quels sont les effets des collaborations entre chercheurs et praticiens?	Définition #8

Contributions

Ce contenu a été élaboré avec la collaboration de :

[Julie Dirwimmer et Virginie Auger](#)

Bureau du scientifique en chef du Québec

[Marie-Christine Therrien et Joris Arnaud](#)

Collaboratoire Uni-Cité

[Julie-Maude Normandin](#)

Conseillère scientifique en chef de la Ville de Longueuil

[Pr Philippe Constant](#)

Conseiller scientifique en chef de la Ville de Mirabel et
Titulaire de la Chaire de recherche pour des solutions durables en
environnement et en agroalimentaire

[Vous avez des questions ?](#)

Nicholas.Fecteau@uqtr.ca

819 960-1139

Simon.Barnabe@uqtr.ca

819 609-7579